



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works Government Services Canada- Bid
Receiving / Réception des soumissions
189 Prince William Street
Room 405
Saint John
New Brunswick
E2L 2B9
Bid Fax: (506) 636-4376

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Toutes questions doivent être soumise par écrit à l'agente de contrat, Janine Donovan: Courriel - janine.donovan@tpsgc.gc.ca ou no. de fax (506) 636-4376

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works Government Services Canada- Bid
Receiving / Réception des soumissions
189 Prince William Street
Room 405
Saint John
New Bruns
E2L 2B9

Title - Sujet Minor Works, North & South NB	
Solicitation No. - N° de l'invitation EC373-172154/A	Date 2017-02-28
Client Reference No. - N° de référence du client EC373-172154	Amendment No. - N° modif. 006
File No. - N° de dossier PWB-6-39145 (020)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWB-020-4076	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2017-01-17	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-03-03	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Donovan, Janine PWB	Buyer Id - Id de l'acheteur pwb020
Telephone No. - N° de téléphone (506) 636-5347 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 636-4376
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Cette Révision de la demande pour l'offre commande numéro six (6) est soumise pour inclure l'addenda numéro 6 suivant.

La modification qui suie apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant.
L'addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autres conditions ne changent pas.

Addenda 6.

1. **CLARIFICATION**

L'Entrepreneur, sans frais pour TPSGC, en Essais de Matériaux doit s'assurer que tout le personnel respecte le code de conduite relatif au poste assigné. Si l'on juge qu'une personne ne respecte pas ce code de conduite, l'Entrepreneur sera responsable de la remplacer immédiatement par une personne appropriée.

L'entrepreneur veillera, sans frais pour TPSGC, à ce que tout l'équipement et les matériaux soient maintenus en bon état de fonctionnement en tout temps.

L'entrepreneur veillera, sans frais pour TPSGC, à ce que les travaux soient exécutés de façon sécuritaire et efficace selon Travail Sécuritaire NB.

L'entrepreneur doit se suivre la Loi sur les conditions de travail et les salaires équitables et les heures de travail.

L'entrepreneur veillera, sans frais pour TPSGC, à ce que ses travailleurs ont un passeport valable dans le cas où le travail est exigé sur l'île Campobello pendant les mois d'hiver, lorsque les traversiers ne sont pas en marche.

L'entrepreneur veillera, sans frais à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, à coordonner tous les travaux.

L'Entrepreneur devra, sans frais pour TPSGC, s'assurer que ses employés sur le chantier portent les vêtements de sécurité et possèdent le matériel convenant à leurs fonctions. En particulier, les employés doivent porter un équipement de protection individuelle (EPI) visant la sécurité sur le chantier, conformément aux lois et aux règlements en matière de sécurité applicables, comme des bottes de sécurité, des casques et des gilets de sauvetage. En outre, l'Expert-conseil doit s'assurer que ses employés portent des vêtements adéquats par temps humide ou froid.

L'entrepreneur est responsable, sans frais pour Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, de s'assurer que ses employés possèdent un permis de conduire valide.

L'entrepreneur veillera, sans frais pour Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, à s'assurer que les travailleurs sur place connaissent parfaitement les lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick.

2. **QUESTIONS ET RÉPONSES**

Q1: L'outillage qui va servir pour les travaux tel que la scie circulaire, visseuse, échafaudage etc, est payable dans quel item du bordereau ?

R1 : Tous les outils ordinaires tels que les marteaux, les scies de métier, etc., nécessaires pour le travail, à l'exclusion des matériaux, doivent être payés sous la rubrique Mobilisation et démobilisation.

Q2 : La fourniture hommes tels que les casques de sécurité, les lunettes, etc est payable dans quel item du bordereau?

-
- A2 :** Le taux horaire pour le personnel figurant dans le tableau des prix unitaires comprend tous les frais généraux associés aux salaires, aux repas et à tout autre matériel et équipement de sécurité nécessaires pour bien le travail, y compris: Équipement de sécurité, GPS, téléphone intelligent, ordinateurs portables / IPad, etc.
- Q3 :** Est-ce que l'on doit prévoir un chargé de projet pour s'assurer du bon fonctionnement des chantiers ? A quel item du bordereau on doit le prévoir ?
- R3 :** L'Entrepreneur est responsable, sans frais supplémentaires pour Travaux Publics et Service Gouvernementaux Canada, que les travaux se déroulent sans heurts, sur les chantiers de construction. Il n'y a aucun élément pour cette responsabilité. Ceci est accessoire à toutes les commandes subséquentes, en vertu du présent contrat.
- Q4 :** Est-ce que l'on doit prévoir des roulottes, téléphone, télécopieur, eau ? À quel item du bordereau seront-ils traités?
- R4 :** Tous les articles qui ne figurent pas dans le tableau des prix unitaires sont accessoires au présent contrat. L'Entrepreneur peut mobiliser des installations temporaires telles qu'une remorque de construction, l'eau temporaire, des télécopies, etc, si il/elle le souhaite, mais sans frais supplémentaires pour les commandes subséquents. L'Entrepreneur sera responsable de payer ces articles.
- Q5 :** À quel item du bordereau on doit inclure les professionnels, (Architecte, ingénieur, etc) s'il vous en avez besoin?
- R5 :** Aucune disposition de cette offre à commandes ne prévoit de fournir et de payer des professionnels (architectes, ingénieurs, etc.). Si l'Entrepreneur choisit de consulter des professionnels, il est responsable de les payer, sans frais supplémentaires en vertu d'offre à commande.
- Q6 :** Si les travailleurs doivent suivre des formations spécifiques à un travail, comment il sera payé ?
- R6 :** Voir la clarification ci-dessous dans cette modification
- Q7 :** Est-ce que l'entrepreneur sélectionné doit avoir une place d'affaire au Nouveau-Brunswick ?
- R7 :** Non
- Q8 :** Comment sera payé le temps que l'estimateur et/ou chargé de projet passera à faire des estimations sur les projets ? Est-ce applicable ?
- R8 :** Le taux horaire pour la main-d'œuvre figurant dans le tableau des prix unitaires est le seul taux horaire qui doit être inclus dans toute commande subséquente au titre de la présente offre à commandes. Le tarif horaire est valable uniquement sur place. Aucun paiement ne sera effectué pour les dépenses engagées pour l'estimation ou la coordination. Aucun paiement ne sera effectué pour les dépenses pour aller vérifier sur le site avant de soumettre un l'estimation des coûts.
- Q9 :** Si une personne doit se rendre sur un chantier avec un représentant du client, comment sera payé ces dépenses?
- R9 :** Voir question et réponse 8 dans cette modification.

Q10: À l'article 2 du point IP01, le montant de 15 985 000,00\$ taxe comprise. Est-ce que cela représente le total de la commande SUD et NORD ensemble?

R10 : 15 985 000 \$ dollars représentent le total pour le Nord et le Sud ensemble pour une période de deux ans.

Q11: Paragraphe 22 de la section 01 10 10 du devis, comment sera payé l'élimination des débris, il est marqué que l'entrepreneur est responsable de l'élimination des débris

R11: L'élimination des matériaux de construction, y compris le nettoyage de la zone de travail, doit être incluse dans la mobilisation et la démobilisation pour le camionnage / l'équipement et en utilisant le taux horaire du travailleur. L'élimination des matériaux de construction doit être effectuée dans les installations d'élimination enregistrées. Les fiches d'élimination doivent être soumises au représentant du Ministère.

Q12 : Dans les documents d'appel d'offre on demande des assurances spéciales (Annexe C) concernant des travaux tels que Dynamitage, Battage de pieux, reprise en sous-œuvre. Est-ce que ce sont des travaux qui pourront être réalisés ou seulement une erreur dans les documents ? Nous n'avons pas de taux pour les équipements ou machinerie ?

R12: Si, ce type de travail est nécessaire, le travail sera dans le cadre du travail fourni par le Représentant du Ministère. Ce type de travail pourrait être nécessaire, ce n'est pas une erreur. Voir la clarification dans cette modification pour information concernant les équipements et les machines.

3. DEVIS

Section 01 10 10, paragraphe 5

ENLEVEZ toute référence à « contrat » et **REPLACEZ PAR** « l'offre à commandes ».